

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1<sup>RE</sup> ADDITION  
AU BREVET D'INVENTION  
N° 494.506

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 22.013

Appareil automatique pour la prise de photographies fixes ou animées ainsi que pour le tirage de films positifs.

M. GIUSEPPE GIOVANNI BATTISTA TARTARA résidant en Italie.

(Brevet principal pris le 6 janvier 1919.)

Demandé le 22 décembre 1919, à 15<sup>h</sup> 31<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 22 novembre 1920. — Publié le 21 avril 1921.

La présente addition a pour objet des variantes à l'appareil pour la prise de photographies fixes ou animées d'après le brevet principal, essentiellement en ce qui concerne le mécanisme destiné à dégager, d'une façon permanente ou seulement pour la période de temps correspondant à la prise d'une photographie isolée, le moteur entraînant le film et l'obturateur.

Sur le dessin annexé la fig. 1 est une élévation latérale de l'appareil complet dans lequel une paroi de la boîte renfermant le mécanisme moteur a été enlevée pour laisser voir les organes internes et la fig. 2 est une vue de front intérieure de la paroi de la boîte même sur laquelle sont montés les organes pour le contrôle du moteur.

Comme on le voit sur la fig. 1, la boîte 1' renfermant le mécanisme moteur et qui, dans cette construction, est solidaire de la boîte 1 renfermant l'appareil photographique et cinématographique, comprend, comme dans le cas du brevet principal, un barillet à ressort 42 pouvant être bandé à l'aide de la clé 45 dont l'arbre 45' est arrêté dans un sens par une roue à dents d'arrêt 100 et par un

cliquet 101. La couronne dentée 46 du tambour 42 engrène avec un pignon 47 solidaire de l'arbre 47' qui transmet son mouvement aux organes de l'appareil et comporte une roue dentée 48 transmettant, à l'aide d'un renvoi 48' et 48'', le mouvement de rotation au régulateur à ailettes 49.

Sur l'arbre 47' est encore calé l'organe 50 faisant face à la paroi 55 et qui, suivant la présente demande, est constitué par une roue pourvue de dents 51 avec lesquelles s'engagent les organes pour la commande du moteur.

Ces organes de commande sont constitués par un levier d'angle 102 articulé en 103 dans la paroi 55 et maintenu par un ressort 104 en position telle que sa dent d'extrémité 105 soit en prise avec une des dents 51 de la roue 50. L'extrémité 106 de l'autre bras 102 est engagée sous une oreille 107 d'une pièce 108 montée de façon à coulisser axialement sur la paroi 55. Cette pièce 108 se termine vis-à-vis et à une faible distance d'un levier 109 pivoté en 110, préférablement à l'aide d'une fente 111, et maintenu par un ressort 112 dans sa position soulevée dans la

quelle sa dent 113 se trouve hors du parcours des dents 51 de la roue 50.

Le bras 106 du levier 102 et l'oreille 107 de la pièce 108 sont placés respectivement sous l'action des boutons 66 et 71 et la position relative des dents 105 et 113 des leviers 102 et 109 est telle qu'elles correspondent à deux dents consécutives de la roue 50.

Lorsqu'on appuie sur le bouton 66, le levier 102 oscille seul et la dent 105 se dégage de la roue 50; le moteur est ainsi libre de tourner et le mécanisme fonctionne d'une façon continue jusqu'à ce qu'on abandonne le bouton 66. On réalise de cette façon la prise d'une vue animée ou cinématographique.

En appuyant sur le bouton 71, l'oreille 107 descend et fait d'abord osciller le levier 102 en dégageant la dent 105, mais ensuite le bout inférieur de la pièce 108 fait abaisser le levier 109 dont la dent 113 est amenée sur le parcours des dents 51 en formant par là arrêt pour la dent 51 suivant celle vis-à-vis de laquelle se trouvait auparavant la dent 113.

Dans ce cas, le moteur est donc arrêté après avoir fonctionné pendant une période de temps qui, en proportionnant convenablement les rapports de transmission et l'écartement entre les dents de la roue 50, correspondra à la prise d'une photographie isolée.

Lorsqu'on cesse d'appuyer sur le bouton 71, la dent 113 du levier 109 abandonne la dent 51 avec laquelle elle se trouvait en prise, mais la dent 105 du levier 102 revient en prise avec une autre des dents 51 de façon que le moteur demeure bloqué.

Avec le dispositif décrit, qui est de construction très simple, la roue 50 ne peut pas être bloquée par la dent 113 avant qu'elle se soit mise en marche, de façon qu'il est inutile de prévoir des moyens auxiliaires à cet effet; en même temps, à cause de la forme des dents 51, on évite tout frottement entre la dent 113 et la roue 50 avant l'arrêt de celle-ci.

Dans le but de ne pas être obligé de maintenir un doigt appliqué sur le bouton 66 lorsqu'on veut prendre une vue cinématographique, il est utile de pivoter sur la paroi supérieure de la boîte un pontet 114 comportant une surface inclinée 115 qui peut être amenée en prise avec le bouton 66 et dans

cette position abaisse et maintient abaissé le dit bouton.

Dans cette construction, le moteur est couplé d'une façon permanente avec l'appareil photographique et cinématographique. Pour permettre également l'actionnement à la main de l'appareil comme il est indispensable par exemple pour le tirage des positifs, l'arbre 47' est prolongé à l'extérieur de la boîte en 47" (fig. 1) de façon à pouvoir y emboîter le moyeu convenablement façonné d'une manivelle 116.

En amenant le pontet 114 en prise avec le bouton 66, ce qui exclut le blocage de la roue 50, on peut donc faire tourner la manivelle 116 et actionner à la main l'appareil.

#### RÉSUMÉ.

Cette addition comprend :

1° Un appareil automatique pour la prise de photographies fixes ou animées, d'après le brevet principal, caractérisé en ceci que l'organe entraîné par l'arbre du mécanisme moteur est normalement bloqué par un levier placé sous le contrôle aussi bien d'un bouton qui agit isolément sur lui pour dégager d'une façon permanente le mécanisme moteur, que d'un autre bouton amenant en même temps en position d'arrêt un autre levier;

2° Un appareil d'après 1°, caractérisé en ceci que le levier destiné à arrêter le mécanisme après le temps nécessaire à la prise d'une photographie isolée est actionné en retard par rapport au levier normalement en position de blocage, de façon que le premier levier prend sa position d'arrêt après que l'organe entraîné par le mécanisme moteur s'est mis en mouvement et n'entrave pas sa marche;

3° Un appareil d'après 1° et 2°, caractérisé par un organe monté de façon à pouvoir être amené en prise avec le bouton pour la libération permanente du mécanisme moteur en vue de maintenir abaissé ce bouton;

4° Un appareil d'après 1°, 2° et 3°, caractérisé en ceci que l'arbre du mécanisme moteur se prolonge à l'extérieur de la boîte pour y caler une manivelle à l'aide de laquelle on peut actionner à la main l'appareil.

GIUSEPPE GIOVANNI BATTISTA TARTARA.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.

FIG. 2

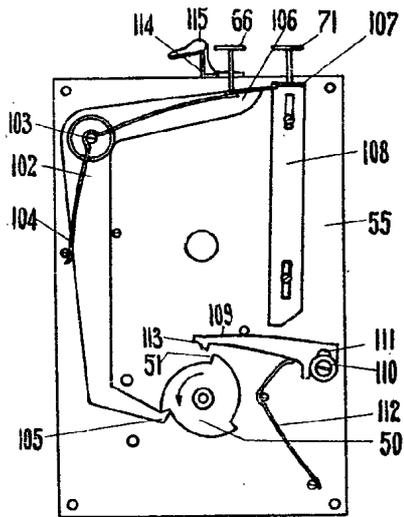


FIG. 1

